

## Procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2023

**PRESENTS** : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric – DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène - COLLIN Matthieu - DECOMBLE Aurore

**ABSENTS EXCUSES** : PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

**ABSENT** : AZNAG Rachid **Elu secrétaire** : COLLIN Matthieu

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin est approuvé à l'unanimité.

**Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :**

### ◆ **27-2023 - Intercommunalité, Création d'un syndicat mixte « SRU »**

**Rapporteur** : Eve Buevoz

La Communauté de communes Cœur de Savoie a pris la compétence Autorité organisatrice de la Mobilité en 2021 afin de pouvoir agir à court, moyen et long terme sur la thématique de la mobilité sur son territoire et en lien avec les territoires voisins Grand Lac et Grand Chambéry, avec lesquels elle forme un bassin de vie et de mobilité commun, dans une approche logique et cohérente avec le SCOT Métropole Savoie.

La mobilité est devenue un enjeu stratégique : l'augmentation de la population, des projets, des flux nécessite de repenser les déplacements et de mettre en œuvre une mobilité optimisée. Les actions engagées depuis plusieurs années témoignent de l'envergure et de la diversité des enjeux.

Dans ce contexte, une étude pour la préfiguration d'une structure syndicale chargée de la mobilité a été réalisée (délibération du conseil communautaire du 10 novembre 2022 portant « Convention relative au financement d'une étude de préfiguration d'un syndicat mixte des transports sur le bassin de vie de la cluse de Chambéry ») et a abouti à une volonté commune des trois intercommunalités de mettre en place un syndicat mixte de type « SRU » afin de gérer les mobilités à une échelle plus adaptée à la réalité des déplacements. M. Collin regrette que nous ne puissions pas examiner ce soir le projet de statuts. Mme le Maire répond que les statuts seront présentés ultérieurement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, vote : 8 Pour / 1 Abstention / 0 Contre**

Approuve le principe de la création d'un Syndicat mixte de type « SRU » entre la Communauté d'agglomération GRAND LAC, la Communauté d'agglomération GRAND CHAMBERY, la Communauté de communes CŒUR DE SAVOIE et le Département de la SAVOIE sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté de communes sur son adhésion au Syndicat « SRU ».

### ◆ **28-2023 - Création d'un city-stade, demande de subvention au titre du FDEC 2024**

**Rapporteur** : Vincenza Di Masullo

Ce projet vise à créer un lieu de rencontre sportive pour les habitants de la commune et pour les enfants de l'école et du périscolaire. La mise en sécurité des utilisateurs de la structure, notamment des plus jeunes est un élément majeur car le terrain dédié est à proximité de la route départementale.

Cet aménagement s'inscrit dans la démarche du bien-vivre ensemble. En effet cet équipement sportif situé au cœur du village sera un lieu de rencontres pour les jeunes de la commune et notamment pour les enfants de l'école et du périscolaire. Le montant estimatif du projet s'élève à 50 012 € HT. C'est pourquoi, Mme le Maire propose de solliciter l'aide financière du Département au titre du FDEC 2024.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet présenté pour un montant de 50 012 € HT ainsi que le plan de financement présenté.  
**SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible auprès Conseil Départemental au titre du FDEC 2024.

### ◆ **29-2023 - Restructuration et mise en conformité d'un hangar technique, demande de subvention au titre du FDEC 2024**

**Rapporteur** : Patrick Carle

M. Patrick Carle, adjoint aux travaux, rappelle l'acquisition en cours du hangar communal. En vue de la mise aux normes électriques et de la rénovation du bâtiment, il est proposé d'effectuer les travaux suivants :

- création d'une dalle, fermeture du bâtiment avec cloisons intérieures et reprise de l'installation électrique.

Le montant estimatif des travaux s'élèvent à 33 091€ HT.

C'est pourquoi, il est proposé de solliciter l'aide financière du Département au titre du FDEC 2024.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet présenté pour un montant de 33 091 € HT ainsi que le plan de financement présenté ;

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée possible auprès Conseil Départemental au titre du FDEC 2024.

◆ **30- 2023 - Restauration d'un mur aux Moulins, demande de subvention auprès de la Région**

Rapporteur : Guy Buevoz

M. Buevoz, adjoint à l'urbanisme et patrimoine, rappelle au Conseil le projet de restauration d'un mur de l'ancien clos de la maison forte au hameau des Moulins qui s'effondre et présente un danger pour les piétons.

Le montant estimatif du projet s'élève à 25 175 € HT. C'est pourquoi, il est proposé de solliciter l'aide financière du Parc naturel régional du Massif des Bauges au titre du fonds du patrimoine.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté pour un montant de 30 210 € TTC ;

AUTORISE Mme le Maire à demander la subvention la plus élevée possible pour ce projet auprès de la région au titre du fonds du patrimoine.

◆ **31-2023 - Projet photovoltaïque, lancement l'A.M.I**

Rapporteur : Eric Monin

Afin de répondre à la loi du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables la commune souhaite s'engager sur un projet photovoltaïque sur un terrain lui appartenant au Ruppé. Elle décide donc de lancer un AMI. Dans le cadre de cette procédure de manifestation d'intérêt, la commune doit s'assurer par une publicité suffisante de toute autre manifestation d'intérêt.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose d'apposer sur les panneaux de la commune ainsi que sur le site de la commune. Il sera également transmis par voie dématérialisée aux communes voisines pour information.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

MANDATE Mme le Maire pour procéder à la publicité de cet avis de manifestation d'intérêt spontanée.

◆ **32-2023 – Terrain communal, appel à candidatures**

Rapporteur : Eve Buevoz

Mme le Maire fait part au Conseil d'un terrain communal qui sera libéré par son locataire à compter du 1er janvier 2024. Il s'agit du lot 32 « le Bouchet » section YV n°1 sur Aiton pour 40 ares.

Mme le Maire propose de reconduire les critères définis par la commission travaux en 2022 et de lancer l'appel à candidatures. Il est précisé que le choix du candidat se fera après avis de la commission urbanisme. M. Guy Buevoz rappelle que conformément aux clauses du bail, il incombe au locataire de rendre le terrain « en bon état de culture ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

MANDATE Mme le Maire pour procéder à l'affichage de l'avis d'appel à candidatures.

◆ **33-2023 – Budget communal, décision modificative n°2**

Rapporteur : Eve Buevoz

Le conseil approuve à l'unanimité les ajustements de crédits nécessaires à la réalisation de l'exercice.

◆ **34-2023 – Personnel communal, modification du tableau des emplois**

Rapporteur : Eve Buevoz

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

FIXE à compter du **1er septembre 2023** le nouveau tableau des emplois ainsi modifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance,  
Matthieu COLLIN



Mme le Maire,

Eve Buevoz

